

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant A. B. A. C. A. Inc	Numéro de permis 2008026	Date d'inspection Le 01 février 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire l'Escale des Jeunes		Numéro de téléphone (506) 727-7044	
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : Les pratiques à feu n'ont pas été tenues chaque mois, j'ai eu une discussion avec l'éducatrice en charge afin que ce soit fait mensuellement.	24(1)(k)	28 févr. 2023	
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : Discussion avec l'éducatrice en charge	28(2)	28 févr. 2023	
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications. Commentaires : Discussion avec l'éducatrice responsable afin de tenir la vérification mensuellement.	33(3)	28 févr. 2023	

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - À la suite de l'observation du dossier du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets. - Les pratiques à feu n'ont pas été tenues chaque mois, j'ai eu une discussion avec l'éducatrice en charge afin que ce soit fait mensuellement. - La liste de vérification terrain extérieure n'a pas été tenue chaque mois, j'ai eu une discussion avec l'éducatrice en charge afin que ce soit fait mensuellement. - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels. <p>Pendant ma rencontre les enfants étaient en activité planifier avec la bibliothécaire qui vient une fois par mois faire une activité de bricolage lors des CAP.</p> <p>Par la suite, les enfants sont en jeu libre.</p>

original signé par
Sylvie Richardson

Le 01 février 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Marjolaine Arseneault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 février 2023

Date